

La Municipalité, acteur institutionnel de la promotion de l'animal dans l'espace urbain

Le *Guide de l'animal en ville*, produit par la municipalité de Saint-Denis, est destiné à accompagner les habitant·es de la commune, propriétaires ou non d'animaux de compagnie, dans une démarche de meilleure prise en compte des animaux au sein de l'espace urbain.



Il traduit la place ambiguë du chien. Longtemps rejeté par les citadin·es, le chien constitue encore un enjeu d'ordre public, notamment à travers le thème de la gestion des déjections et des risques de morsures, qui conduit à un travail de responsabilisation des propriétaires, mais aussi d'éducation du regard sur l'animal. Celui-ci est en effet aussi sujet de droits et fait l'objet d'une protection contre les mauvais traitements.

Une partie croissante des 10 millions de chiens de compagnie français vit en ville. Les demandes des propriétaires de chiens se sont multipliées en vue d'une adaptation de l'espace public à leurs besoins, entraînant la mise en place de nouvelles politiques publiques.

La ville de Saint-Denis a reçu en 2021 le label "Ville amie des animaux" décerné par la Région. Dans cet espace en pleine transformation dans le contexte du déploiement du Grand Paris, les initiatives s'inscrivent aussi dans une politique de promotion de la biodiversité par la mixité proclamée des usages de l'espace.

Vivre avec son chien

À SAINT-DENIS ET À PIERREFITTE



Prendre soin de mon chien

Votre chien a besoin d'un entretien constant pour rester en bonne santé. Entretenir son pelage, examiner et nettoyer ses yeux, ses dents, et ses griffes, contribueront à le protéger de nombreuses maladies.



Prendre soin de votre chien, c'est aussi créer des moments privilégiés qui renforceront vos liens. Il est également très important de garantir un environnement propre et éduquer votre chien pour vivre en harmonie avec les humains, autres chiens et animaux.

Pour plus d'informations, adressez-vous à un vétérinaire.

Que faire en cas de morsure par un chien ?

Tout d'abord, il faut s'assurer du bien-être et du soin de la victime, en consultant un médecin. En cas de morsure par un chien, le propriétaire de l'animal doit accomplir plusieurs démarches : déclaration de la morsure en mairie, surveillance sanitaire et évaluation comportementale du chien par un vétérinaire. La victime de la morsure a droit à la réparation de son préjudice par l'assureur du propriétaire du chien. Plus d'informations sur service-public.fr.

Que faire en cas d'agressions entre chiens ?

La loi dispose que le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, qu'il soit sous sa garde, égaré ou échappé.

